

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DPE 59 Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2011.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-5 ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande d'approuver le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2011 est approuvé.